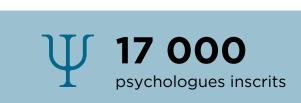


ETUDIANT EN PSYCHOLOGIE?

LA COMMISSION DES PSYCHOLOGUES VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE FUTURE INSCRIPTION.



La Commission des Psychologues est un organisme public fédéral indépendant compétent pour le titre déontologie de tous les psychologues de Belgique, indépendamment de leur nationalité, contexte professionnel ou statut.





NOTRE MISSION?

Notre mission première consiste à protéger les particuliers ayant recours à un psychologue. Nous promouvons la qualité des services offerts par les professionnels inscrit.e.s afin d'accroître le degré de confiance envers profession.

LE CODE DÉONTOLOGIQUE

Tous les psychologues inscrit.e.s sur la liste, quels que soient leur statut, secteur ou règlement de travail, sont juridiquement liés par un code de déontologie qui définit les règles de bonne conduite professionnelle respecter. Ce code de déontologie fournit ainsi aux psychologues un fil conducteur qui les guidera vers une pratique professionnelle respectueuse et éthique.



Contribuer à la protection du public.



Contribuer à la dignité et à l'intégrité de la profession.

servicedetude@compsy.be + 32 2 503 29 39

LE SERVICE D'ÉTUDE

Si dans votre pratique, vous rencontrez des questions liées à la déontologie et/ou à l'éthique, notre service d'étude est là pour vous accompagner par mail ou par téléphone.

PORTER LE TITRE DE PSYCHOLOGUE RENFORCE LA CONFIANCE ET LA TRANSPARENCE **ENVERS LE PUBLIC.**

L'INSCRIPTION À LA COMMISSION EST OBLIGATOIRE:

Dès que vous souhaitez porter le titre et que vous démarrez une activité professionnelle en tant que psychologue indépendamment de votre statut.

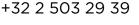
Celle-ci doit être renouvelée à chaque nouvelle année civile.

VOUS POURREZ FAIRE VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION VIA: www.compsy.be

CONTACTEZ-NOUS!







info@compsy.be

